

A2

Formulaire de demande de dérogation scolaire ◇ Sortante

Votre enfant doit être scolarisé dans une école du territoire de la Codecom de Fresnes en Woëvre et vous souhaitez qu'il soit scolarisé à l'extérieur

Cette demande dûment complétée doit recueillir l'avis des autorités figurant au verso **dans l'ordre indiqué** avant d'être adressée au service « Enfance, Jeunesse, Education » de la Codecom.

Date limite de dépôt au service « Enfance, Jeunesse, Education » de la Codecom : le 20 mai 22

Nom de l'enfant	Prénom de l'enfant	Classe en 2022/2023	Nom et adresse de l'école demandée	Nom de l'école de rattachement	Date de naissance

Etablissement où était scolarisé l'élève, l'année scolaire précédente :

Nom de l'établissement :

Ecole maternelle

Ecole élémentaire

Code postal et Ville : Classe :

Nom et prénom du tuteur légal de l'enfant :

Adresse :

Tél. :

Situation professionnelle du tuteur légal de l'enfant :

Profession :

Employeur : Tél. Professionnel :

Horaires de travail : Lieu de travail :

Profession du conjoint : Lieu de travail :

Autorité parentale : Père et Mère Père Mère Alternée

MOTIFS PRECIS DE LA DEMANDE (à compléter par les parents), il est recommandé de joindre un courrier complémentaire à la demande :

Date :

Signatures des responsables :

Père

(et /ou)

Mère

Joindre obligatoirement les pièces suivantes :

- 1) Document relatif à l'état civil de l'enfant (extrait d'acte naissance, livret famille) et justificatif d'adresse)
- 2) Selon le motif : Exemple : mode de garde de l'enfant
{Attestation d'emploi des responsables légaux.
{Attestation sur l'honneur de la personne assurant la garde de l'enfant et justificatif de son domicile

AVIS

Directeur (trice) de l'école de rattachement de l'enfant, précisez :..... <input type="checkbox"/> Fresnes Maternelle <input type="checkbox"/> Fresnes élémentaire	Directeur (trice) de l'école souhaitée, précisez :.....	Président de la Codecom de Fresnes en Woëvre: Laurent JOYEUX En cas d'accord, il sera nécessaire d'établir une convention entre la collectivité accueillante et la Codecom de Fresnes, stipulant le coût des frais de scolarité demandé.
<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
Signature et cachet :	Signature et cachet :	Signature et cachet:

NB : Les dossiers seront examinés par une commission et les décisions seront notifiées aux familles dans la seconde quinzaine du mois de Juin. En l'absence de tous les justificatifs nécessaires, les demandes ne seront pas traitées. Les dossiers retournés après le 20 mai 2022 seront étudiés au cas par cas au mois de septembre 2022.

AVIS DE LA COMMISSION :

Favorable

Défavorable

.....
.....

Joindre obligatoirement les pièces suivantes :

- 1) Document relatif à l'état civil de l'enfant (extrait d'acte naissance, livret famille) et justificatif d'adresse)
- 2) Selon le motif : Exemple : mode de garde de l'enfant
{Attestation d'emploi des responsables légaux.
{Attestation sur l'honneur de la personne assurant la garde de l'enfant et justificatif de son domicile

AVIS

Directeur (trice) de l'école de rattachement de l'enfant, précisez :.....	Directeur (trice) de l'école souhaitée, précisez :..... <input type="checkbox"/> Fresnes Maternelle <input type="checkbox"/> Fresnes élémentaire	Président ou Maire de la collectivité exerçant la compétence scolaire : En cas d'accord de la collectivité d'origine, une participation financière annuelle pour couvrir les frais de scolarité, à hauteur de 730€, sera exigée par la Codecom de Fresnes en Woëvre.
<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
Signature et cachet :	Signature et cachet :	Signature et cachet:

NB : Les dossiers seront examinés par une commission et les décisions seront notifiées aux familles dans la seconde quinzaine du mois de Juin. En l'absence de tous les justificatifs nécessaires, les demandes ne seront pas traitées. Les dossiers retournés après le 20 mai 2022 seront étudiés au cas par cas au mois de septembre 2022.

AVIS DE LA COMMISSION :

Favorable

Défavorable

.....
.....